

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00124

AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE SELON UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES QUAIS DE BUS ET TROLLEYBUS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de présents : 44
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoir :

M. Bernard LAGET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08 avril 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160303-D2016001240-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE SELON UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES QUAIS DE BUS ET TROLLEYBUS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Suite à l'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 qui modifie les dispositions législatives de la Loi « égalité des chances » du 11 février 2005, complétée par les décrets d'application du 05 novembre 2014 et l'arrêté du 08 décembre 2014, Saint-Etienne Métropole doit s'engager, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, à poursuivre la mise en conformité de son réseau de transports sur les 3 années à venir.

Pour parvenir au respect de cette exigence réglementaire, Saint-Etienne Métropole a signé un marché de travaux de voirie sur chaussée et trottoirs pour la mise en accessibilité des quais de bus et trolleybus sur le territoire de Saint-Etienne Métropole avec le groupement COIRO FOREZ / STAL TP le 27/08/2013, qui arrive à échéance le 27/08/2016.

Il convient donc de relancer ce marché de travaux pour parvenir au respect de cette exigence réglementaire, avec la passation d'un Accord-Cadre selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics.

A l'issue de cette consultation, un Accord-Cadre sera conclu avec un montant annuel de 800 000 € TTC avec trois prestataires maximum. Il prendra effet à compter de sa date de notification et sera éventuellement reconduit par reconduction expresse par période annuelle, deux fois maximum. Les prix des prestations seront réglés par application aux quantités réalisées des prix unitaires du bordereau de chaque marché subséquent.

Les critères d'attribution de l'accord cadre ont été définis comme suit :

- valeur technique : pondérée à 50 %,
- prix : pondéré à 50 %.

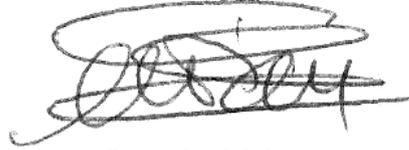
A titre indicatif, les travaux d'investissement pour la période des trois années ont été évalués à 2 400 000 € TTC. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits du Budget Annexe des Transports en section d'investissement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les Accord-Cadre relatifs aux travaux de mise en accessibilité des quais de bus et trolleybus, avec les trois prestataires qui seront retenus par la commission d'appel d'offres à l'issue la procédure de consultation.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU